

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 37 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 6 DECEMBRE 2017

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel, MAIRE Corinne, THIEVENT Claudine

Secrétaire de séance : FORESTIER Arnaud

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

10) Motion de soutien contre le démantèlement du centre hospitalier de Saint Claude

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Déneigement
- 2) Décision Budgétaire Modificative N°1 budget commune
- 3) Bois à vendre
- 4) Destination des coupes 2018
- 5) Subvention contrat territorial avec la ville d'Arbois (Pudding Théâtre)
- 6) RIFSEEP (régime indemnitaire)
- 7) Cotisation maintien de salaire
- 8) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur le budget primitif 2018
- 9) Rapport annuel 2016 du SIDEC
- 10) Motion de soutien contre le démantèlement du centre hospitalier de Saint Claude
- 11) Questions diverses

1) Déneigement

Étant concernés par cette affaire, M. CRINQUAND Mickaël et Mme BRENIAUX Blandine quittent la séance.

Après études des différents devis, **le conseil décide à l'unanimité de confier le déneigement du village au Gaec de La Bidode**, entreprise la moins disante, pour effectuer le déneigement du village en attendant le retour de l'employé communal.

En cas d'empêchement du Gaec de la Bidode, **l'entreprise Breniaux pourra également être appelée suivant les disponibilités de chacun.**

M. CRINQUAND Mickaël et Mme BRENIAUX Blandine rentrent en séance.

La convention de déneigement signée avec La Fruitière Vinicole arrive à échéance.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec les mêmes conditions soit au tarif de 60 € / heure, pour les années 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020.

Suite à une demande d'un habitant, le point est fait sur le déroulement du déneigement dans le village.

2) Décision Budgétaire Modificative N°1 budget commune

Le Maire informe les conseillers que M. PERROUX Philippe a repris officiellement le travail le 28 novembre dernier en mi-temps thérapeutique. Il est actuellement en congés car il doit les solder avant reprise.

Il précise que grâce à l'assurance souscrite, la commune s'est fait rembourser intégralement les salaires de M. PERROUX arrêté depuis le 9 mars 2017.

Cette situation nous oblige à modifier le budget afin de prendre en compte l'intervention d'entreprises pour l'entretien des voies communales.

Sur proposition du Maire, le conseil accepte à l'unanimité les virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement, chapitre 012 : charges de personnel

- compte 6411 Personnel titulaire : - 5 000 €
- compte 6413 Personnel non titulaire : - 2 000 €
- compte 6450 Charges sécu et prévoyance : - 9 000 €

Dépense de fonctionnement, chapitre 011 : charges à caractère général

- compte 61521 Entretien de terrains : + 4 000 €
- compte 615231 : Entretien de voirie : + 12 000 €

3) Bois à vendre

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de vendre au plus offrant et par soumission cachetée les houppiers de la parcelle 8. Le volume de bois estimé est de 150 stères, il s'agit principalement de hêtre. Les personnes intéressées doivent déposer leur offre en mairie avant le vendredi 5 janvier 2018 à 17 heures, en précisant la quantité souhaitée. Le prix de retrait minimum est fixé à 5 € le stère. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mickaël CRINQUAND au 06.77.30.34.76.

4) Destination des coupes 2018

Programme proposé par l'ONF :

***Vente aux adjudications générales :**

Résineux dans la parcelle 19 ar et r, vendus en bloc et sur pied.

Coupes de **feuillus en futaie affouagère dans les parcelles 13a, 5r** (essences : chêne, frêne, érable, hêtre, merisier, tilleul, bouleau).

Le délai d'abattage est fixé au 31/12/2018.

***Affouage 2018-2019 dans les parcelles 13a, 9j, 11j et 5r.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération proposée par l'ONF.

5) Subvention contrat territorial avec la ville d'Arbois (Pudding Théâtre)

Suite à la décision du conseil municipal du 24 mars 2016 qui autorisait le Maire à signer une convention avec la ville d'Arbois pour participer au projet artistique et culturel du Pudding Théâtre pour les années 2016, 2017, 2018, **le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention de 377,22 € pour l'année 2017 à la ville d'Arbois**, comme prévu dans la convention ainsi qu'au budget.

6) RIFSEEP (régime indemnitaire)

Afin de simplifier les bulletins de salaires et de regrouper les primes existantes dans la fonction publique territoriale, la loi prévoit la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Il se compose de 2 éléments : l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle) et le CI (complément indemnitaire) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération présenté, qui a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Jura.

Les montants annuels minimum et maximum fixés par la délibération pour ces 2 indemnités sont ceux fixés par la loi mais ne sont qu'à titre indicatifs car c'est le Maire qui fixe le montant des primes par arrêté.

7) Cotisation maintien de salaire

La commune participe à la garantie maintien de salaire souscrite par les employés de la commune.

Suite à l'embauche de Mme Breniaux Dominique, il convient de prendre une nouvelle délibération pour l'ensemble du personnel fixant un montant forfaitaire annuel par agent.

Le conseil décide à l'unanimité de participer à compter du 1^{er} janvier 2018 à hauteur de 251,04 €/an et par employé qui souscrit à la garantie maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale.

Le Maire précise qu'en aucun cas, le montant de la participation ne peut être supérieur au montant de la cotisation. Il sera donc de 251,04 €/an pour l'employé communal, 121,20 €/an pour la secrétaire et 10,08 €/an pour la femme de ménage.

8) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur le budget primitif 2018

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement au début de l'année 2018, le conseil **autorise à l'unanimité le Maire** à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2017), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

9) Rapport annuel 2016 du SIDEC

Le rapport d'activités 2016 du SIDEC (Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de e-Communication du Jura) **est présenté par le Maire aux conseillers.**

Il est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents et reste consultable en Mairie.

10) Motion de soutien contre le démantèlement du centre hospitalier de Saint Claude

Le conseil décide à l'unanimité de soutenir le Comité de Soutien à l'hôpital de Saint Claude qui se bat contre la fermeture de la maternité, celle de la pédiatrie et la réduction de l'activité chirurgie de 2/3 qui se réduira à de l'ambulatoire. La motion de soutien proposée par la ville de Saint Claude est retenue.

11) Questions diverses

La Société de Viticulture de Jura demande aux communes d'être vigilantes sur le classement en zone constructible, de parcelles agricoles en zone viticoles (AOC). Le Maire rappelle que la commune de Pupillin s'est dotée d'une carte communale qui a déjà pris en compte cette demande.

Le conseil municipal remercie tous les habitants qui ont participé à l'élagage des haies qui débordaient de leur propriété sur le domaine public ainsi que ceux qui ont débroussaillé les chemins de bois.

Il remercie également la Fruitière Vinicole pour les tonneaux qui serviront au fleurissement.

L'entreprise Breniaux a prêté son matériel pour la pose des illuminations de Noël et le conseil la remercie.

INFORMATIONS

*** Le Pudding Théâtre organise comme l'année dernière, la fête du solstice d'hiver à l'Abergement Le Grand le 21 décembre à partir de 18h. La commune entretiendra un feu et offrira, comme les autres communes une soupe réalisée par Valérie CHARLES. Les habitants de Pupillin sont tous invités à ce moment de convivialité.**

* **Inscription sur la liste électorale de 2018** : Les personnes qui souhaitent se faire inscrire sur la liste électorale de Pupillin doivent le faire en Mairie avant le 31 décembre 2017. Les inscriptions prendront effet le 1^{er} mars 2018.

* **La date du repas des anciens est fixée au 13 janvier 2018 à partir de 12h.**
Les enfants seront conviés au goûter. Une invitation sera envoyée à chaque personne concernée.

A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNEE
LA MUNICIPALITE VOUS CONVIE
MARDI 16 JANVIER 2018 à 18H00

AU HANGAR COMMUNAL (route de Buvilly)



pour la présentation des vœux du Maire
Ce sera l'occasion de se retrouver pour un
moment
de convivialité
autour du verre de l'amitié.



Les habitants qui ont des sapins à brûler peuvent les déposer au belvédère.

LA MUNICIPALITE
VOUS SOUHAITE
UN



ET DE BONNES
FETES DE FIN
D'ANNEE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le maire

Le secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Arnaud FORESTIER